

Un nouveau système évite à 400 jeunes de décrocher



*« Le DIP a su relever un défi : proposer des offres de formation à des centaines de jeunes en difficulté. »
LAURENT GUIRAUD*

La cheffe du Département de l'instruction publique (DIP), Anne Emery-Torracinta, prévient d'emblée : « On ne va pas résoudre un problème de société en un an seulement. » Le dispositif de formation obligatoire jusqu'à 18 ans (F018), qui a démarré à la rentrée, n'a en effet pas endigué le phénomène de la rupture de formation. « Néanmoins, le DIP a su relever un défi : proposer des offres de formation à des centaines de jeunes en difficulté. » La magistrate présentait mardi matin un premier point de situation de F018.

Ce dispositif vise à lutter contre le décrochage scolaire, alors que chaque année 1300 élèves – dont des mineurs – interrompent leur formation. Depuis août, quelque 700 jeunes décrocheurs ou en passe de l'être ont été pris en charge par les dispositifs du DIP. « F018 est un laboratoire, résume Anne Emery-Torracinta. Est-ce que ceux qui restent dans le système tiendront jusqu'au diplôme ? Un vrai bilan ne sera possible qu'après plusieurs années. » Cela n'empêche pas de relever une première année de vie satisfaisante mais nécessitant des adaptations pour la rentrée.

90 élèves doivent remplir

F018, inscrit dans la Constitution, est entré en vigueur en août. Ce dispositif, unique en Suisse, se répartit sur plusieurs axes. En amont, pour éviter le décrochage, le soutien aux élèves en difficulté au Cycle a notamment été renforcé, tout comme leur repérage. La magistrate note d'ailleurs que « le nombre de signalements a triplé, pour atteindre 346 ».

Ensuite, en aval, le DIP a créé de nouvelles formations préqualifiantes, sorte de passerelles entre le Cycle et le secondaire II, comprenant plusieurs offres : des classes préprofessionnelles pour préparer à l'apprentissage, un an de stages par rotation, et un module de formation individualisé (stages, appuis scolaires). Cela dans le but de trouver un métier et de faire correspondre les compétences des jeunes aux exigences des entreprises, toujours plus élevées. 48 postes ont été créés, 49 autres sont prévus pour la rentrée.

Ce dispositif a permis de récupérer 340 décrocheurs dont le DIP avait perdu la trace en 2018. Il a encore permis d'éviter que 550 mineurs n'interrompent leur formation. Au total, 890 jeunes étaient donc potentiellement concernés par F018. Au final, 180 n'ont pas bénéficié du programme « car certains sont partis à l'étranger, d'autres étaient pris en charge par des dispositifs associatifs », précise la magistrate. Sur les quelque 700 restants, 400 jeunes ont été inclus dans F018 à la rentrée. 300 autres se trouvaient déjà dans une offre du DIP préexistante, en apprentissage ou dans une autre filière de formation.

À ajouter encore que pour 90 élèves de F018, le dispositif n'a pas permis de déboucher sur une formation ; ils remplissent pour une deuxième année. Julie*, 16 ans, en fait partie. La tête sur les

épaules, elle sait ce qu'elle veut faire plus tard. Mais sa formation ne démarre qu'à 18 ans. En attendant, elle a commencé un cursus généraliste, interrompu à cause de harcèlement scolaire. Elle a alors intégré le module de formation individualisée de F018. Si, pour certains camarades, le projet a donné satisfaction, ce n'est pas son cas.

« Durant le premier semestre, on avait seulement trois heures de maths, trois de français et un appui pour faire son CV. J'ai eu l'impression qu'on refaisait le programme de primaire... Tout ça n'était pas valorisant. Si au moins on avait eu un peu d'anglais, utile dans la vie professionnelle. » Elle a cessé de se rendre en cours en janvier, estimant « perdre son temps ». « Personne ne m'a rien dit, mes parents n'ont même pas été alertés ! Je ne suis pas la seule dans ce cas. » Le DIP a reconnu mardi que la prise en charge dans ce module a parfois pu être « trop légère » et compte rectifier le tir. Pas en mettant « un gendarme derrière chaque élève » mais en augmentant les heures de cours et en diversifiant leur contenu.

Le cas de Julie n'est pas une exception. L'Union du corps enseignant du secondaire genevois (Union) et l'Association genevoise des employés des écoles professionnelles (AGEEP) ont constaté de l'absentéisme dans les cours comme dans les stages. « C'est le gros problème, souligne Thierry de Mallac, président de l'AGEEP. Si un jeune ne veut pas venir, on ne peut pas le forcer et on se retrouve un peu démunis. » Un autre enseignant résume : « Difficile de faire boire un âne qui n'a pas soif... » L'absentéisme n'a pas encore été monitoré, indique le DIP. Qui se dit conscient que les professionnels ont pu se retrouver face à des jeunes « peu motivés et absents ». « D'où l'importance de faire évoluer le dispositif et de renforcer la collaboration avec les partenaires externes », soutient Sylvain Rudaz, directeur de l'enseignement du secondaire II. Selon lui, « c'est la variété de l'offre qui compte pour endiguer l'absentéisme. Pour certains, le maintien dans un dispositif fait fuir, tout comme les programmes présentant des caractéristiques scolaires. Il faut assouplir la structure et sortir du cadre scolaire. »

Solliciter l'expertise du privé

C'est pourquoi, dès la rentrée, le dispositif va être élargi. La collaboration avec des associations spécialisées dans la réinsertion professionnelle sera intensifiée avant que certaines ne soient intégrées à F018 en 2020. « Le DIP ne peut pas tout faire. Certains élèves requièrent une prise en charge particulière que ces partenaires peuvent offrir » déclare la magistrate. Enfin, un projet pilote de stages en entreprises sera instauré dès l'automne (lire ci-contre).

À l'Union et l'AGEEP, on salue les efforts entrepris et les moyens alloués, tout en demandant quelques ajustements. Notamment sur le temps de réaction entre le signalement d'un élève en difficulté et sa prise en charge, « qui est trop long, parfois de l'ordre de plusieurs semaines », constate Jean-Pierre Martinet, de l'Union. Avant d'ajouter que le dispositif est « trop hermétique ». « Quand un élève est intégré dans F018, il ne peut pas retourner dans son école. Il faudrait un dispositif plus souple, qui tienne mieux compte des changements caractéristiques de l'adolescence. »

* Prénom d'emprunt